

9 Septembre

Monsieur le Général,

L'idée que vous m'exprimez par votre estimée lettre du 7 de ce mois, que la Suisse reçoive, à l'instar de la Belgique, une partie des blessés des deux armées, honore beaucoup vos sentiments philanthropiques bien connus. Mais la réalisation de cette idée rencontre des difficultés tellement considérables, que nous hésitons beaucoup à y donner suite.

D'abord la position de la Suisse n'est pas la même que celle de la Belgique. Les dernières grandes batailles ont été livrées tous près des frontières de ce pays. Il n'y a pas de doute que la Suisse aurait agi à peu près de la même manière, si les blessés se fussent trouvés en aussi grand nombre à sa frontière. Mais transporter ces blessés en Suisse, en leur faisant faire un parcours d'environ 100 lieues, serait presque une impossibilité, surtout en raison de l'interruption que subissent actuellement la plupart des communications par voie ferrée. Dans tous les cas les blessés eux mêmes en souffriraient beaucoup.

2. Ensuite je dois vous faire observer, que déjà à une occasion antérieure, le Conseil fédéral a déclaré de la manière la plus catégorique, qu'il ne saurait consentir à

Monsieur le Général Dufour
à Genève.



ce que des hopitaux destinés à la réception des blessés de la guerre actuelle furent établis sur territoire suisse. Dans le cas seul, où un pressant et impérieux besoin s'inspirait sentir, le Conseil fédéral pourrait reconnaître cette décision bien méditée et un pareil cas n'existe évidemment pas pour le moment.

3. Il nous serait fort difficile de traiter à cet égard les deux parties belligérantes tout à fait sur le même pied. En réalité les Français n'ont jusqu'à présent eu qu'un nombre relativement assez peu considérable de blessés à soigner, attendu que les troupes allemandes sont restées maîtres des champs de bataille et que, par conséquent, c'est surtout à elles que le soin des blessés incombe. Or, si on voulait engager les Allemands à nous remettre un nombre égal de blessés allemands et français, nous pourrions rencontrer de nouvelles difficultés et nous risquerions même qu'en nous fit du côté français le reproche que nous ne soulageons que les Allemands.

4. Enfin vous avez sans doute appris, que le Conseil fédéral s'est déclaré disposé, à faire quelque chose pour les malheureux habitants de Strasbourg, que le Comité de secours suisse a de son côté déjà fait beaucoup pour les blessés des armées belligérantes et qu'il continue ses efforts, et qu'on a surtout aussi l'intention d'établir en Suisse des stations pour les convalescents. - Si d'autre de tout cela on voulait encore nous amener des blessés en masse, il pourrait bien arriver que la réalisation ou la continuation des efforts projets ou des œuvres déjà commencées, qui ont immobilemment aussi leur raison d'être et leur grande

importante, furent paralysées. - Je vous dirai aussi, en passant, que, par exemple, à Bâle on redoute beaucoup l'établissement d'hospitales pour les blessés, attendu qu'il pourrait en recueillir des épidémies.

J'ose espérer que par la communication de ces diverses raisons, j'aurai réussi à vous convaincre, qu'il vaut mieux de renoncer pour le moment à la proposition en question. - Si en proximité de nos frontières des batailles aussi formidables que celles qui ont eu lieu près de la vallée, devaient encore être livrées, - ce dont Dieu nous préserve - votre idée ne saurait manquer d'être prise en très sérieuse considération.

En vous témoignant de nouveau toute ma reconnaissance pour votre démarche philanthropique, je vous prie, Monsieur le Général, de croire à mes sentiments très respectueux et dévoués.

A Votre
affectionn^e Y.

